



République Française
Ville de Saint-Cloud

Pôle Solidarité, citoyenneté et santé

Département des Hauts-de-Seine

**Conseil d'Administration
Du Centre Communal
d'Action Sociale
Séance du 13 octobre 2022**

Délibération 2022-68

Secrétaire de séance

Sylvie SOIRAT

Présents : 11

Pouvoirs : 2

Votants : 13

Ne prend pas part : 0

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 0

Présents

Le Président

M. Éric BERDOATI

Le Vice-Président

M. Jean-Christophe PIERSON

Les Elus

Mme Mireille GUEZENEC

M. Jean-Claude TREMINTIN

Mme Virginie RECHAIN

Mme Diane MICHOUDET

M. Nicolas PUJOL

M. Rafaël MAYCHMAZ

Mme Irène DOUTSAS

Autres

M. Claude BOGACZ

M. Xavier CROSNIER LECONTE

M. Vincent NOEL

Mme Catherine PERRAUDEAU

M. Alain RAVAILLER

M. Henri ROISIN

Mme Gisèle THOMAS

M. Marc TIHY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-deux, le treize octobre à 18 heures 00, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de SAINT-CLOUD se sont réunis sous la présidence de Jean-Christophe PIERSON, Vice-Président, pour la séance à laquelle ils ont été régulièrement convoqués par lettre du vendredi sept octobre 2022.

Les pouvoirs suivants ont été donnés :

- Madame Diane MICHOUDET à Monsieur Nicolas PUJOL
- Monsieur Vincent NOEL à Monsieur Marc TIHY

68 / SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION DE LA SALLE ET DE L'OFFICE DE L'ECOLE DU CENTRE AVEC SOGERES DANS LE CADRE DU REPAS DE L'AMITIE.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,
Vu la délibération du Conseil d'Administration en date du 23 juin 2020 nommant Monsieur Jean-Christophe PIERSON, Vice-Président du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,
Vu l'arrêté du Président du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale en date du 25 juin 2020, donnant délégation de pouvoir et de signature à Monsieur Jean-Christophe PIERSON, Vice-Président,

CONSIDERANT que par Délégation de Service Public, SOGERES est délégataire de la restauration scolaire,

CONSIDERANT que le Repas de l'Amitié, samedi 10 décembre 2022, donnera lieu à l'utilisation par le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) de la salle et de l'office (y compris de son matériel) de l'école du centre, 4 rue des Ecoles,

CONSIDERANT que la signature d'une convention d'occupation tripartite « SOGERES, Ville, CCAS » est nécessaire,

ENTENDU l'exposé de Monsieur Jean-Christophe PIERSON, Vice-Président.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL :

ARTICLE UNIQUE : AUTORISE Monsieur Jean-Christophe PIERSON, Vice-Président du Conseil d'Administration, à signer une convention tripartite « SOGERES, Ville, CCAS » d'occupation de la salle et de l'office de l'école du centre, dans le cadre du Repas de l'Amitié.

Fait et délibéré à Saint-Cloud, le 13 octobre 2022
Pour extrait conforme,

Par délégation du Président du CCAS,
Le Vice-Président,

Jean-Christophe PIERSON



Télétransmission en Préfecture le : 19/10/2022

Numéro A.R. - Préfecture :

22-02402

Publication électronique par CCAS de Saint-

Cloud le : 19/10/2022

Acte exécutoire en date du : 19/10/2022

